Repérer, répertorier, recenser, inventorier les éléments du patrimoine rural

Notre patrimoine rural témoigne aujourd'hui encore de l'histoire de nos campagnes. Au-delà des édifices remarquables tels les églises, les châteaux… qui rappellent à chacun la richesse d'un lieu, des éléments plus modestes passent souvent inaperçus tant aux yeux du villageois que des touristes de passage. Ce patrimoine dit de proximité est parfois mis en péril faute d'entretien ou d'attention.

Pour éviter l'oubli voire la disparition, un repérage systématique de tous les éléments patrimoniaux peut être effectué afin d'en conserver la présence, la trace ou la mémoire. La mise en place d'inventaires invitera chaque citoyen à porter un nouveau regard sur son environnement quotidien, qu'il soit acteur ou spectateur de son patrimoine.

Quelles différences entre un répertoire, un recensement et un inventaire ?

Un répertoire, c'est une liste de biens rangés dans un ordre qui les rend faciles à trouver.

Un recensement, c'est un outil qui permet de dénombrer, de localiser et de donner quelques rapides informations sur tous les éléments appartenant à une catégorie définie.

Un inventaire, c'est un instrument de recherche fournissant une énumération descriptive et détaillée des biens appartenant à quelqu'un ou à une communauté, afin d'en faciliter l'évaluation ou la gestion.

Si le recensement permet d'avoir une première idée sur le patrimoine d'un village, d'une commune, l'inventaire apportera davantage de précision et sera généralement réalisé par une personne compétente en la matière.

Pourquoi réaliser un inventaire ?

La mise sur pied d'un inventaire peut constituer un point de départ à différentes actions comme la connaissance, la protection, la sensibilisation et la gestion du patrimoine.

L'inventaire peut être réalisé à différentes fins :

- réaliser un état des lieux du patrimoine villageois (ou communal) ;
- contribuer à la connaissance de celui-ci ;
- identifier ses « points forts » ;
- aider à concevoir et mettre en place des circuits thématiques de découverte ;
- accompagner ces circuits de panneaux didactiques ;
- éditer des publications thématiques ou topographiques ;
- réaliser des expositions ;
- concevoir des conférences, des visites commentées, des animations pédagogiques, des activités à l'occasion des Journées du Patrimoine… ;
- constituer un outil décisionnel sur les mesures à prendre en matière d'entretien, de protection, de restauration du patrimoine ;
- faire partie d'un diagnostic ou d'une fiche-projet dans le cadre d'un Programme Communal de Développement Rural ;
- faire prendre conscience aux habitants de la richesse de leur patrimoine ;
- argumenter les politiques communales en vue d'élaboration d'outils de gestion et d'aménagement du territoire.

fiche mise à jour en juillet 2021

Quels types d'inventaires envisager ?

Selon l'objectif de l'inventaire, celui-ci peut prendre deux formes :

- un inventaire topographique : il reprend l'ensemble des patrimoines contenu sur un territoire donné ;
- un inventaire thématique : il se concentre sur une catégorie de patrimoine comme le petit patrimoine, le patrimoine religieux, le patrimoine bâti, le patrimoine industriel, le patrimoine archéologique ou encore le patrimoine naturel.

Néanmoins, d'autres types de patrimoine peuvent faire l'objet d'inventaires. Celui du patrimoine mobilier permet de répertorier les biens contenus dans un édifice d'autant plus si celui-ci est menacé. L'inventaire du patrimoine immatériel liste les folklores et traditions ainsi que leurs lieux d'application.

Quelle que soit sa forme, l'inventaire peut être complété par un diagnostic qui dresse un état des lieux de l'ensemble des éléments du patrimoine repris.

Qui peut être amené à réaliser un inventaire ?

Un inventaire peut être initié par un habitant, une association villageoise, un organisme territorial (Commune, Maison de l'urbanisme, Parc Naturel, Centre Régional d'Initiation à l'Environnement, Commission Locale de Développement Rural, Groupe d'Action Locale…) ou une personne extérieure (étudiant, stagiaire, chercheur, passionné…) au territoire concerné. Tous ont néanmoins le même objectif: rassembler et conserver des informations relatives à un patrimoine. Pour qu'un inventaire soit complet, mieux vaut faire appel à une personne compétente en la matière, sans quoi il s'agira plutôt d'un travail de recensement.

Pourquoi et comment délimiter le territoire à inventorier ?

Suivant l'initiateur du projet et les objectifs qu'il poursuit, le territoire prospecté sera différent. Ainsi, un quartier, un village, une commune ou encore une association de communes peuvent être des terrains d'investigation.

Dans le cas d'un inventaire villageois, il n'est pas rare de trouver des éléments au-delà du cadre bâti. Une promenade à travers des chemins de traverse permet parfois la découverte d'éléments oubliés.

Si l'inventaire est réalisé sur un territoire élargi, il permettra d'avoir une meilleure idée de la valeur des éléments. Peu présent, un bien patrimonial sera considéré comme rare ou anecdotique et avoir valeur d'exemple. Des mesures de sauvegarde ou de protection relatives à cet élément pourraient alors faire suite à l'inventaire. Si au contraire, le bien est fréquemment rencontré, il sera considéré comme caractéristique voire emblématique d'une région.

L'échelle supracommunale est intéressante notamment lorsque l'inventaire constitue la base d'un projet de développement touristique.

Existe-t-il une base d'inventaire sur laquelle s'appuyer ?

Certains biens immobiliers ou paysages possédant une valeur patrimoniale ont été regroupés dans des inventaires réalisés par des scientifiques spécialisés dans ces types de patrimoine (archéologues, historiens de l'art, architectes, géographes…).

En voici quelques exemples :

- L'inventaire du *Patrimoine Monumental de la Belgique* (IPMB). Celui-ci regroupe, pour l'ensemble du territoire wallon, tous les biens dignes d'intérêt mais aussi ceux qui pourraient faire l'objet d'un classement. En près de trente ans (1971-1997), quelque 30.000 biens patrimoniaux ont été recensés et répertoriés dans cette collection. Chaque élément est renseigné par arrondissement, commune et adresse administrative. Il est décrit brièvement et daté.

- La collection *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie* (IPA) constitue une mise à jour de l'IPMB, rendue nécessaire par l'évolution de la notion de patrimoine. Cet inventaire met l'accent sur l'approche globale des noyaux bâtis, prenant en compte les structures paysagère et urbanistique. Il accorde également une importance aux ensembles urbanistiques, constitutifs du cadre de vie. De plus, la production des 19e et 20e siècles est davantage représentée, de même que les typologies relatives au patrimoine industriel, social et public.
- L'*Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel* (IPIC) devrait leur faire suite. Si celui-ci poursuit, comme tout inventaire, une mission de protection des biens et de sensibilisation auprès du public, il se focalise davantage sur une interprétation plus patrimoniale tout en maintenant un lien étroit avec l'aménagement du territoire. L'inscription d'un bien à l'Inventaire est régie par une série de critères et intérêts auxquels celui-ci doit répondre.
- La collection *Héritages de Wallonie* se propose de redécouvrir des éléments plus humbles du patrimoine wallon, dont l'usage a souvent disparu. Chaque thématique abordée (les anciennes sources d'eau, les enseignes, la fonte, les kiosques à musique, les ouvrages hydrauliques, le petit patrimoine populaire sacré…) est accompagnée de nombreuses illustrations.
- Le *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique* réalisé par l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) a été réalisé entre 1967 et 1984. Les 213 volumes de la collection répertorient, par province et par canton judiciaire, toutes les œuvres offrant un intérêt artistique, historique ou archéologique présentes à l'époque dans les églises de Belgique. De nombreuses photographies, conservées à la photothèque de l'IRPA, sont à mettre en lien avec ce répertoire.
- Les *Inventaires thématiques*. Chaque inventaire paru dans cette collection aborde une thématique particulière comme les donjons médiévaux, les églises paroissiales de 1830 à 1940, les parcs et jardins historiques, les sites et bâtiments industriels anciens. Structurés par arrondissement administratif, ces ouvrages proposent une synthèse des connaissances sur le sujet.
- Les *Atlas des paysages*. Ces ouvrages constituent des outils de référence permettant une meilleure compréhension des patrimoines paysagers et visent la mise en œuvre de politiques de préservation.

Ces inventaires reconnus (liste non exhaustive) constituent une base essentielle pour la réalisation d'un travail plus approfondi en fonction des objectifs poursuivis.

Quelles données faire figurer sur une fiche d'inventaire ?

Le travail d'inventaire est à la fois constitué :

- d'une recherche de terrain où l'on observe, analyse et décrit les éléments rencontrés
- d'une étude des sources d'archives et de bibliographies disponibles.

Toutes les fiches d'un inventaire doivent présenter une structure analogue afin que l'ensemble puisse être analysé, comparé…

La fiche comprendra différents types de renseignements tels que :

- la **catégorie** à laquelle appartient le bien (s'il s'agit d'un inventaire global) : petit patrimoine, patrimoine sacré, patrimoine bâti…
- la **nature** du bien : calvaires, chapelles, lavoirs, ponts, bornes-frontières, murs, forges, four à pain, arbres isolés, sentiers…
- l'**appellation** courante : à l'image de l'ancienne ferme « Rosière » à Longchamps, du château de Méhan à Saive…
- sa **localisation** précise : adresse et situation cadastrale, coordonnées GPS
- le **type** de propriété : publique ou privée, ainsi que les coordonnées du propriétaire
- son **statut** : classé, protégé, repris dans un inventaire à valeur scientifique…

- la **description** de l'élément :
  - fonction passée et actuelle ;
  - dimensions : au minimum la hauteur, la largeur et la longueur de l'élément dans sa globalité ;
  - matériaux : la précision donnée sur l'utilisation de ceux-ci permettra d'adapter les techniques de restauration.
- l'**état de conservation** : souvent présenté sous une gradation allant de bon à médiocre voire très mauvais. Ces appréciations d'ordre général ne sont parfois pas suffisantes si l'inventaire a pour objectif d'établir un programme d'entretien ou de restauration. Dans ce cas, l'état de l'élément doit être détaillé et présenter les dégradations ou problèmes rencontrés.
  Exemples : élément cassé, disparu, fissuré, rouillé, désolidarisé, moussu… ;
  alimentation en eau existante ou disparue dans le cas des points d'eau ;
  traitement des abords...
- les **date(s)** et **inscription(s)** : un libellé, un nom d'artisan ou d'entrepreneur, sa localisation, une date, un millésime… peuvent être mentionnés sur l'élément et être bien visibles. Il faut penser à regarder sur l'arrière de l'élément, notamment pour le petit patrimoine sacré ainsi que le patrimoine militaire et commémoratif.
  Attention, la date ou le millésime peut ne pas être lié à la construction. Il est nécessaire de vérifier qu'une pierre portant un millésime n'est pas un réemploi, que la datation ne fait pas référence à une évolution du bâti plutôt qu'à sa création, qu'elle ne soit pas plutôt liée à une restauration, une reconstruction ou à un remplacement de toiture par exemple…
- la description du **lieu** et de ses **abords** : elle doit permettre de visualiser l'élément dans son environnement immédiat et donc si nécessaire, juger de son intérêt patrimonial et urbanistique.
- l'**historique** : certains éléments peuvent avoir fait l'objet d'une notice au niveau de l'IPMB, de l'IPA ou dans tout autre type de livres/inventaires/brochures plus locaux réalisés par un Cercle Historique, un Syndicat d'Initiative...
  L'historique d'un élément patrimonial peut faire état de la place qu'il occupait dans le village, des coutumes qui lui sont liées… Si tel est le cas, il ne faut pas oublier d'en faire mention et d'annexer une copie de la notice à la fiche d'inventaire.
- la date d'établissement de la fiche
- le nom de la personne ayant réalisé la fiche
- un numéro ou un code d'encodage

En fonction des objectifs poursuivis par l'inventaire, les rubriques signalées ci-dessus ne doivent pas toutes être complétées.

La fiche d'inventaire doit être accompagnée au minimum de photos et d'un plan de situation. Toute autre information telle que documents d'archives, photos ou cartes postales anciennes permettra d'étayer la fiche.

Comment mettre les données collectées à portée de tous ?

Selon l'initiateur du projet et l'objectif poursuivi, le contenu des différentes fiches peut être publié ou servir de base à la programmation d'actions d'entretien, de restauration ou de promotion.

L'ensemble des fiches d'un inventaire peut s'insérer dans un système d'information géographique (SIG), un outil de gestion de plus en plus utilisé par les communes. Ce système documentaire permet de localiser, d'identifier et de qualifier l'ensemble du patrimoine bâti voire naturel qui forme le tissu des territoires ruraux.

Si l'inventaire est le fruit d'une collaboration, mieux vaut s'assurer de la cession des droits d'auteurs pour tous les documents y figurant (photos y compris) notamment en cas de publications (internet ou autre).

Où obtenir aides et conseils pour réaliser un inventaire ?

Près de 400 associations travaillent en Wallonie à la sauvegarde du patrimoine dont certaines s'occupant de documentation et de recherches historiques. Ces associations peuvent vous guider et vous conseiller en matière de méthodologie, d'aides logistiques, de recherches de financement…

Même s'il est réalisé par des bénévoles, le travail d'inventorisation peut engendrer des coûts qui peuvent différer selon les étapes du projet :

- **l'équipement technique** :
  Des accords préalables peuvent être imaginés avec des organismes publics (commune, centre culturel, syndicat d'initiative, parc naturel…) ou privés en vue d'obtenir une aide matérielle (prêt d'appareil photo, de matériel informatique…). Un soutien informatique pourra éventuellement y être couplé pour l'encodage et le traitement des données ou pour la présentation des résultats.
- **les déplacements et indemnités** :
  Une rétribution financière sous forme d'un défraiement peut être proposée aux bénévoles mais ceux-ci ne peuvent l'exiger. Pour éviter tous conflits, mieux vaut rédiger un contrat de bénévolat qui reprendra un certain nombre de règles et d'engagements (travail à accomplir, défraiement, assurance…).
- **la publication des résultats** :
  Une fois l'inventaire finalisé, la diffusion des résultats peut se faire via un site internet. La commune, le centre culturel, le syndicat d'initiative… en possède peut-être déjà un. Le travail pourrait y prendre place à moindre frais. Sinon, la création d'un blog ne demande pas de compétences particulières en informatique et certains hébergements sont gratuits, ce qui n'est pas le cas pour la mise en ligne d'un site créé pour l'occasion.
- **l'édition du travail** :
  Si l'objectif final de l'inventaire consiste en une publication, des accords de financement peuvent être imaginés avec des organismes publics (commune, centre culturel, syndicat d'initiative, parc naturel…) ou privés (subsides, mécénat…) dès le départ du projet. La recherche de financement s'adressera à tous les secteurs de la société, directement ou indirectement liés au patrimoine, car les bienfaits de sa sauvegarde retomberont aussi sur l'ensemble des partenaires.

Des aides financières peuvent également être obtenues auprès d'autres institutions pour la promotion et la diffusion de documents ayant trait au patrimoine (voir fiche *Intervenir sur le petit patrimoine*).

Repérer, répertorier, recenser, inventorier les éléments du patrimoine rural

Avantages

- *avoir une meilleure connaissance globale de son environnement afin de dégager les points forts, les points faibles ainsi que les enjeux en lien avec le patrimoine ;*
- *avoir une base pour pouvoir envisager des projets de restauration ou lancer la valorisation de certains éléments identifiés ;*
- *accéder rapidement à l'information relative à un élément du patrimoine ;*
- *assurer le maintien ou travailler à la renaissance de traditions.*

Inconvénients

- *nécessite une mise à jour ;*
- *doit être réalisé de manière rigoureuse et systématique.*

Conseils/outils/partenaires

- *la Fondation rurale de Wallonie*
- *Qualité-Village-Wallonie*
- *les Maisons de l'urbanisme*
- *les Parcs Naturels*
- *les Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement*
- *les associations locales*
- *les centres de formation en environnement, en éco-pédagogie, en tourisme…*
- *…*